



Recuperation d'un déplacement

Par **melon**, le **24/04/2008** à **11:24**

Bonjour,

Voila nous sommes parties ma collègue(cadre) et moi meme(non cadre) à Montpellier le week end du 5 avril un déplacement professionnel pour assister à une représentation d'opera en direct chez un cinéma partenaire. Notre société a pris en charge tous nos frais (train+hotel+repas) pour les journées du samedi et du dimanche.

Cet accord verbal avec notre direction nous donne t il droit a un ou plusieurs jours de récupération ?

Nos heures doivent elles etre comptées ? si oui à quel tarif (normales ou supplémentaires) ?

Peut on demander à ce qu'elles nous soient payées plutot que d'avoir des jours de récupération ?

Merci de votre retour precieux et bonne journée